



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Conséquences des coupes budgétaires sur le dispositif DiNA pour les CUMA

Question écrite n° 6052

Texte de la question

M. Thierry Perez attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les coupes budgétaires opérées sur le dispositif national d'accompagnement (DiNA), seul outil d'ingénierie collective spécifiquement dédié aux coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA). À l'heure où la souveraineté agricole française est gravement fragilisée par des accords de libre-échange déloyaux, la concurrence de produits extra-européens et une politique agricole commune de plus en plus éloignée des réalités de terrain, les CUMA jouent un rôle stratégique. Par la mutualisation des équipements, la structuration locale et le développement de projets collectifs, elles participent à la résilience des exploitations, à la transmission agricole, ainsi qu'à la transition agroécologique. La suppression ou la réduction du soutien au DiNA apparaît d'autant plus incompréhensible qu'elle s'inscrit précisément dans les objectifs affichés par le Gouvernement en matière de réduction des intrants, de lutte contre l'artificialisation des sols et de relocalisation de la production. Il lui demande donc si le Gouvernement envisage de rétablir, voire de renforcer, ce dispositif, afin de ne pas fragiliser davantage l'agriculture de proximité et les structures collectives essentielles à la souveraineté alimentaire de la nation.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Perez](#)

Circonscription : Isère (10^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6052

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 avril 2025](#), page 2833